

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1784

5 août 2011

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	85627	Lerulux S.A.	85598
Altra-Drink SA	85591	Levka S.à.r.l.	85609
Arcade Finance S.A.	85608	Lime Invest	85609
Bikbergen Holding S.A., SPF	85611	Limina S.A.	85611
Blumenzenter s.à r.l.	85632	Lina Construction	85586
Bouvika S.A.	85610	LISA Lux S.A.	85611
Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l.	85632	LISA Lux S.A.	85611
BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg	85612	Lmproject S.A.	85612
Business Lab Holding S.A.	85588	Loftimm S.A.	85616
C & C, Cars & Coaches Travel in Europe	85632	Lolofin S.A.	85616
C. Jans Energies S.A.	85632	Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	85586
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	85632	Louma S.A.	85616
Danpark S.A.	85598	Lumedia Europe S.A.	85626
Danpark S.A.H.	85598	Lunasun S.A.	85626
Dexiastuff	85601	Luxco Holdings CEP I (GP) S.A.	85617
Dynamics Films Library (DFL) S.A.	85588	Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A. ..	85609
Hippo Logic SA	85587	MBS Fund	85617
Hobhouse S.A.	85593	Media Lario International S.A.	85616
Kaiserhof International S.à r.l.	85604	Melitor Equity S.A.	85607
Kendra S.A.	85604	Michelle Developments S.A.	85627
Kinetek Luxco S.à r.l.	85586	NAGEV Benelux S.A.	85604
Kizoku Investments S.à r.l.	85593	Nokian Tyres Sàrl	85627
Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Lu- xembourg)	85601	Opus Investments Manager S.à r.l.	85604
KTM S.A.	85607	Poema Business Group (P.B.G.) SA	85587
KTM S.A.	85605	Positronia S.A.	85610
Kubrat	85607	Restaurant-Café Kentucky s.à r.l.	85605
Le Grand Café S.A.	85609	Tamweelview S.A.	85605
LEITZ concept S.à r.l.	85610	Want S.A.	85591
Lemon Green S.A.	85610	Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles	85608
		Xea S.A.	85626
		Yaborandi SPF S.A.	85593

Lina Construction, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 161.676.

—
STATUTS

La société à responsabilité limitée LINA CONSTRUCTION, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés - Greffe du Tribunal de Commerce de Paris (75198) en France, sous le numéro d'immatriculation: 521 391 631,

prend la résolution de créer une succursale, le 10 juin 2011, sous le nom de:

LINA CONSTRUCTION

- 1) Adresse de la succursale: L-4123 Esch-sur-Alzette, rue du Fossé, 3.
- 2) Activités de la succursale:
Maçonnerie générale, ravalement, revêtement sols et murs.
- 3) Personne avant le pouvoir d'engager la société LINA CONSTRUCTION

- Conseil de gérance:

Est nommé gérant:

Monsieur Hasan KOSE, né le 1^{er} juillet 1958 à Kayseri (Turquie), demeurant à F-45140 Saint Jean de la Ruelle, rue de la Prairie, 3.

- 4) Représentant permanent pour l'activité de la succursale:

A compter du 10 juin 2011:

Monsieur Hasan KOSE, né le 1^{er} juillet 1958 à Kayseri (Turquie), demeurant à F-45140 Saint Jean de la Ruelle, rue de la Prairie, 3, pour une durée indéterminée.

Le représentant permanent peut engager par sa seule signature la succursale.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2011, en trois originaux

H. KOSE.

Référence de publication: 2011088823/26.

(110099881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Kinetek Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.453.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kinetek Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011081463/12.

(110091654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.271.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs ainsi que celui de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2017 est composé comme suit:

- ANTOINE Jean-Hugues, residing at 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel, Administrateur-Délégué
- SJUVE Kjetil, residing at 24B Blommenholmveien, NL-1365 Blommenholm
- LYSTAD Erling, residing at 1199 Fuxing Zhong Lu, CHN-200031 Shanghai
- GUERIN Olivier, residing at 27 boulevard Malesherbes, F-75008 Paris
- VAN MAEL Marc, residing at 35 Broekzijstraat, B-2275 Lille

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. Fons MANGEN, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme
Jean-Hugues ANTOINE

Référence de publication: 2011082347/24.

(110092526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Poema Business Group (P.B.G.) SA, Société Anonyme,
(anc. Hippo Logic SA).**

Enseigne commerciale: Poema Design, Hair Graphics International et Green-Line.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.864.

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HIPPO LOGIC SA, établie et ayant son siège à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B125.864, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 6 juin 2007, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2010, publié au dit Memorial C, numéro 1571 du 2 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker, qui désigne comme secrétaire Marnix POELMAN, employé privé, demeurant à Melle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Herman SWANNET, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Ajout à l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Démission d'un administrateur.
4. Nomination d'un nouvel administrateur.
5. Démission du commissaire aux comptes.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: POEMA BUSINESS GROUP (P.B.G.) SA", avec les enseignes: POEMA DESIGN, HAIR GRAPHICS INTERNATIONAL et GREEN-LINE."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4**. La société a pour objet la promotion et commercialisation en tant qu'intermédiaire dans tout le domaine du sport hippique classique, ainsi que tous les services y relatifs, la gestion, le management, l'assistance et le conseil à la

réalisation des conditions nécessaires à un sport hippique de qualité, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura également pour objet l'exploitation d'une plateforme logistique, l'organisation et tous les services relatifs, la gestion et l'assistance en tant qu'intermédiaire ou agence; tous les travaux comptables et toutes les prestations de services administratifs; Tous les services Internet et de télécom comme intermédiaire.

La société est une organisation de sales et de marketing et a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'achat et la vente de marchandises en gros et détails en tant qu'intermédiaire ou agence, l'import et l'export.

La société aura pour objet la vente par internet, la logistique et le transport de petits colis.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations."

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur, Maria KOWALEWSKI, demeurant à B-3630 Maasmechelen (Belgique), 36, Heihoevestraat.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateur, Marnix POELMAN, employé privé, demeurant à B-9090 Melle (Belgique), 6, Schauwegemstraat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société FRAXINUS B.F. BVBA, avec siège social à B-1745 Opwijk (Belgique), 142, Klaarstraat.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme commissaire aux comptes, la société MOURA s.à.r.l. avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, avenue Lou Hemmer, 11.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, POELMAN, SWANNET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081413/84.

(110090530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme,
(anc. Business Lab Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BUSINESS LAB HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B87.017, constituée suivant acte du notaire André SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 8 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alain ROME, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme DOMANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, Rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinq millions six cent mille euros (EUR 5.600.000,-).
4. Souscription et libération de toutes les nouvelles actions par un apport en nature.
5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: Dynamics Films Library (DFL) S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- La production, le doublage, l'adaptation, la sonorisation, l'achat, l'édition, l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, la vente, la prise en location, la commission, le courtage de tous films cinématographiques et télévisuels produits par tous moyens connus ou inconnus, de court et long métrage, à ce jour, ainsi que toutes transactions s'y rattachant.

- La création, l'achat et la vente de tous sujets littéraires, dramatiques ou cinématographiques, l'adaptation desdits sujets, leur exploitation par quelque moyen et quelque forme d'expression que ce soit et en général, toutes opérations et toutes transactions relatives aux oeuvres intellectuelles ou artistiques se rattachant ou non à l'industrie cinématographique;

- L'achat, la vente, la location et l'exploitation de tous appareils concernant l'industrie du cinéma et toutes opérations s'y rattachant ainsi que l'achat, l'exploitation et la vente de tous brevets, procédés, licences rentrant dans l'objet social;

- L'impression, l'achat, la vente, la diffusion par tous procédés de toute publicité par voie d'affiches, programmes, projections et autres;

- La prise à bail, la location, l'exploitation et la vente de tous immeubles, fonds de commerce, procédés, brevets, licences, marques, matériels et outillage de toute nature nécessaire à l'exploitation sociale;

- La participation de la société par tous moyens dans toutes les opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités;

- La société pourra faire toutes opérations, soit seule, soit en association de quelque forme qu'elle soit, soit en participation et ce, soit comme commissionnaire, soit comme mandataire ou en toute autre qualité, et elle pourra produire et exploiter soit par elle-même, soit par cession, location ou régie, soit de toute autre manière sans aucune exception ni réserve, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet en tous pays, la production, l'édition et la distribution musicale et audiovisuelle sous toutes leurs formes et notamment de vidéogrammes et phonogrammes.

L'exploitation pour son compte ou en participation de tout commerce de production musicale ou audiovisuelle.

L'organisation de toutes émissions, radiophoniques ou télévisées, l'établissement de tous programmes radiophoniques, télévisés ou autres, l'exploitation de studios d'enregistrement ou d'émission ou de toutes salles de projection et vision, l'édition papier de toute nature et l'édition mécanique de toutes musiques, sketches, scénarios et pièces théâtrales.

Et généralement, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'exploitation et le développement."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq millions six cent mille euros (EUR 5.600.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cinq millions six cent trente et un mille euros (EUR 5.631.000,-), par l'émission et la création de cinquante-six mille (56.000) actions nouvelles d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, la société LABRADOR FILMS SARL, avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, ici représentée par son gérant, Alain ROME, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,

qui déclare souscrire et payer en totalité cinquante-six mille (56.000) actions nouvelles, par l'apport en nature d'un catalogue de films lui appartenant, pour un montant évalué à cinq millions six cent mille euros (EUR 5.600.000,-) par le conseil d'administration et suivant le rapport d'évaluation d'un expert indépendant, ainsi que cela résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises "audit & compliance s.à.r.l.", daté du 26 avril 2011, qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de Business Lab Holding S.A. à émettre en contrepartie."

L'assemblée générale déclare accepter l'apport susmentionné.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions six cent trente et un mille euros (EUR 5.631.000,-), représenté par cinquante-six mille trois cent dix (56.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ROME, RISCH, DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080703/119.

(110090265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Want S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.885.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit britannique Newmaster Associates, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town à Tortola, actionnaire-unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme Want S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 114.885, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1105 du 7 juin 2006, il n'y avait pas de modification de statuts.

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, divisé en cent euros (100.-EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société Want S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute Want S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Rochas, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 1 juin 2011. Relation: LAC/2011/25633. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081742/43.

(110090702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Altra-Drink SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 18, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 135.619.

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALTRA-DRINK SA, établie et ayant son siège à L-1818 Howald, Rue des Joncs, Hall 18, Lot C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.619, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 441 du 20 février 2008, modifiée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 12 mars 2009, publié au dit Mémorial C, numéro 764 du 8 avril 2009, modifiée

suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 4 décembre 2009, publié au dit Mémorial C, numéro 155 du 26 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France). L'assemblée choisit comme scrutateur Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Remich. Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Suppression de la valeur nominale des actions;
- Augmentation de capital de soixante-neuf mille euros (69.000.-€);
- Fixation de la valeur nominale des actions;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (69.000.-€) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-€) à CENT MILLE EUROS (100.000.-€), sans émission d'actions nouvelles, entièrement libéré par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à MILLE EUROS (1.000.-€) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.-€), représenté par CENT (100) actions de MILLE EUROS (1.000.-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2011. REM 2011 / 606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080678/58.

(110089791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Kizoku Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.392.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 07 juin 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kizoku Investments Sàrl

Szymon DEC

Manager

Référence de publication: 2011081464/14.

(110091072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Yaborandi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.627.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 août 2009

- les mandats de Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ainsi que de Madame Céline BONVALET, employée privée, née le 7 mai 1972 à Evreux (France), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville (France), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

YABORANDI SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011082521/21.

(110092048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Hobhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.011.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPARTENAIRES S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 30271,

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, et Monsieur Christoph PIEL, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HOBHOUSE S.A.».**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE Livres Sterling (7.200.000.-GBP) représenté par 7.200 (SEPT MILLE DEUX CENTS) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
EUROPARTENAIRES S.A., prénommée: SEPT MILLE DEUX CENTS actions 7.200

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE Livres Sterling (7.200.000.-GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Christoph PIEL, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Eupen (B), le 7 juillet 1969.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

EUROPARTENAIRES S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 30.271,

here represented by two of its directors Mr Jacques RECKINGER, maître en droit and Mr Christoph PIEL, private employee, residing both professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a limited company (société anonyme) under the name of "HOBHOUSE S.A".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may buy, sell, exchange, develop, and manage any real estate for its own purposes and it may execute all operations related directly or indirectly to its purposes or which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the corporation is also the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at GBP 7,200,000.-(SEVEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND Great Britain Pounds) represented by 7,200 (SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED) shares without par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of March at eleven a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and eleven.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and twelve.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:
EUROPARTENAIRES S.A., previously named: SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED shares 7,200

All these shares subscribed have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of GBP 7,200,000 (SEVEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND Great Britain Pounds) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 4.000.-

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.
 - b) Mr Christoph PIEL, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Eupen (B), on July 7, 1969.
 - c) Mr Claudio TOMASSINI, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Esch/Alzette, on October 31, 1957.
- 2) Has been appointed auditor:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, with registered office at L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.
- 5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: J. RECKINGER, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22204. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011072086/253.

(110080084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Lerulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.139.

Extrait de résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration tenus le 27 mai 2011

L'assemblée révoque Madame Paola PERONI de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

L'assemblée nomme Monsieur Jean-Marie BONDIOLI, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Jean-Luc JOURDAN, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081493/17.

(110090557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Danpark S.A., Société Anonyme,
(anc. Danpark S.A.H.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.955.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DANPARK S.A.H, avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 100 boulevard J.F Kennedy, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 43.955, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mai 1993 publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 374 en date du 18 août 1993 .

L'Assemblée est ouverte à 15h00 sous la présidence de Madame Elisabeth SCHMIDT, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 41 rue St. Vincent.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aksel MOLLER ANDERSEN, administrateur de société, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 41 rue St. Vincent.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings).
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article un des statuts.
- 4) Décharge à donner à l'administrateur à savoir:
 - Madame Jane MOLLER-ANDERSEN, étudiante, demeurant à DK-5560 Arup, 36 Hestbjerg.
- Et au commissaire aux comptes, à savoir:
 - BDO Luxembourg S.A , anciennement dénommée «BDO BINDER (Luxembourg) S.à.r.l , avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5 bd de la Foire.
- 5) Ratification des actes passés par l'ancien Conseil d'Administration depuis le mois d'avril 2005 jusqu'à ce jour.
- 6) Reconduction du mandat de deux administrateurs, de l'administrateur-délégué et nomination du président du conseil d'administration.
- 7) Nomination d'un administrateur et d'un commissaire aux comptes.
- 8) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que les actionnaires représentant 1194 actions nominatives sur les 1250 actions nominatives, sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage à leur encontre. L'actionnaire représentant 56 actions nominatives sur les 1250 actions nominatives, bien que convoqué régulièrement, ne s'est pas présenté ni personne pour lui.. Dès lors l'assemblée ayant le quorum et la majorité requise est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen in-und ausländischen Unternehmen, sowie die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, jedoch ohne sich von rechtswegen direkt oder indirekt in die Verwaltung dieser Unternehmen einzumischen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonstwie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpapenten und Lizenzen, sowie die Verwertung dieser Patente und anderer Rechte, welche mit diesen verbunden sind oder sie ergänzen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Unternehmungen an welchen sie sich beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle Handels-, Industrie-, Beratungs-, Mobiliar-und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorgenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de participation financière avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonyme holding de la loi 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Premier alinéa).** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung «DANPARK S.A.» gegründet.”
(Le reste sans changement.)

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate:

a) que le mandat de l'administrateur , à savoir:

- Madame Jane MOLLER-ANDERSEN, étudiante, demeurant à DK-5560 Arup, 36 Hestbjerg,

b) et le mandat du commissaire aux comptes, à savoir:

- BDO Luxembourg S.A , anciennement dénommée «BDO BINDER (Luxembourg) S.à.r.l , avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5 bd de la Foire,

est venu à échéance depuis le mois d'avril 2005.

Décharge leur est accordée pour l'accomplissement de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte et ratifie expressément les actes généralement quelconques passés par le Conseil d'Administration depuis le mois d'avril 2005, date à laquelle le mandat des administrateurs est venu à échéance jusqu'à ce jour, voulant que ces actes puissent tirer leurs effets.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de reconduire le mandat de deux administrateurs:

- Monsieur Aksel MOLLER ANDERSEN, administrateur de société, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 41 rue St. Vincent

- Monsieur Henrik MOLLER ANDERSEN, administrateur de société, demeurant à DK-9500 Hobro, 12 Ulstrupvej

b) de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Aksel MOLLER ANDERSEN, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 41 rue St. Vincent.

c) de nommer Monsieur Aksel MOLLER ANDERSEN, prédit, dans la fonction de président du conseil d'administration. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six ans:

a) dans la fonction d'administrateur:

- Madame Elisabeth SCHMIDT, administrateur de société, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 41 rue St. Vincent.

b) dans la fonction de commissaire aux comptes:

PRESTASUD S.à.r.l, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13 rue Bolivar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.21975.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Huitième résolution

Conformément à l'article 6 des statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS EUROS (1.000.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmidt; Muhovic; Moller-Andersen , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011 Relation: EAC/ 2011/ 4558. Reçu; soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011080739/122.

(110090270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.462.

Monsieur Jacek Wolak, administrateur de catégorie B de la Société réside désormais au 70, rue Baudoin L-1218 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081468/14.

(110091270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Dexiastuff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 161.359.

STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "BUTZESTUFF", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 37, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35877,

ici dûment représentée par sa gérante unique, Madame Carine JOUANT, directrice de crèche, née à Namur (Belgique), le 26 janvier 1964, demeurant à L-4933 Bascharage, 28, rue du Moulin.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DEXIASTUFF", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une crèche, d'une garderie et d'un foyer de jour, l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement pour enfants, ainsi que le service de restauration et d'animation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,-EUR), représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cent cinquante (550) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "BUTZESTUFF", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant apport en nature du fonds de commerce concernant l'exploitation d'une crèche dénommée DEXIASTUFF, sis à L-1420 Luxembourg, 250, avenue Gaston Diederich, comprenant le patrimoine du fonds de commerce avec tous ses éléments constitutifs et les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit et qui sont légalement ou conventionnellement relatifs audit fonds.

Le fonds de commerce décrit ci-dessus est évalué par la fondatrice-apporteuse à au moins cinquante-cinq mille euros (55.000,-EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la société présentement constituée ainsi qu'à la gérance de la fondatrice-apporteuse pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Réalisation effective de l'apport.

La société "BUTZESTUFF", fondatrice et apporteuse, représentée comme dit ci-avant, déclare que

- ledit fonds de commerce existe;
- elle est la seule personne juridique ayant droit sur le fonds de commerce prédécrit;
- toutes formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert du fonds de commerce et le rendre effectif partout et opposable à tout tiers.

En outre, la Société présentement constituée déclare faire sienne et prendre à sa charge toutes les obligations résultant dudit apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.
2. Madame Carine JOUANT, directrice de crèche, née à Namur (Belgique), le 26 janvier 1964, demeurant à L-4933 Bascharage, 28, rue du Moulin, est nommé gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. JOUANT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. LAC/2011/26288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080742/127.

(110090450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Opus Investments Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.629.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 juin 2011:

1. Le nombre de gérant a été élevé de 4 à 6.

2. de nommer les personnes suivantes avec effet au 6 juin 2011:

Jean-Claude Koch, né le 25 avril 1952, au Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de class B de la Société, pour une durée indéterminée.

Ulrich Ludwig Binninger, né le 30 août 1966, à Trier (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de class B de la Société, pour une durée indéterminée.

Depuis cette date (06/06/2011) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M Scott Levy (Gérant de class A)

M David Barclay Miller (Gérant de class A)

M Michael Lange (Gérant de class B)

M Eric Chinchon (Gérant de class B)

M Jean-Claude Koch (Gérant de class B)

M Ulrich Ludwig Binninger (Gérant de class B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opus Investments Manager S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011088850/26.

(110099258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Kaiserhof International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.527.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081469/9.

(110090681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Kendra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.837.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081470/9.

(110091220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

NAGEV Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.940.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2011

L'assemblée décide à l'unanimité de:

- Révoquer avec effet immédiat les administrateurs Allardus Theodorus Pieter VERNOUT et Johanna Dorothea WILSHAUS.

- Nommer aux fonctions d'administrateur:

* Béla KATONAI, employé privé, demeurant au 49, Kincseshegy, H-4033 Debrecen

* Judit NAGY, avocate, demeurant au 27, Gombos Andras utca, H-4220 Hajduboszormény
 - Fixer la durée des mandats à 6 ans, de sorte qu'ils expireront à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
 - Nommer président du conseil d'administration:
 * Béla KATONAI, employé privé, demeurant au 49, Kincseshegy, H-4033 Debrecen
 Référence de publication: 2011081553/17.
 (110091612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

KTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
 R.C.S. Luxembourg B 113.818.

En date du 6 juin 2011, Monsieur Jerry Wagner, administrateur de sociétés et Monsieur Romain Hartmann, directeur technique tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, ont été nommés administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques Wolter et de Maître Claude Collarini, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KTM SA

Référence de publication: 2011081473/13.

(110090589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
 R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 30 avril 2011:

1. Démission de M, Fardan Hassan Ibrahim Hassam Al Fardan de ses fonctions d'administrateur de la Société prenant effet le 30 avril 2011;

2. Election d'un nouvel administrateur pour une durée déterminée à partir du 1^{er} mai 2011:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis jusqu'à l'Assemblée générale des associés qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview S.A.

Marco C.J. Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2011081870/18.

(110090268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Restaurant-Café Kentucky s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Maison 6.
 R.C.S. Luxembourg B 103.781.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrik KABAT, cuisinier, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 1, im Dahl

2.- Madame Sandra RICHARTZ, salariée, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 1, im Dahl,

qui sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «RESTAURANT-CAFE KENTUCKY s.à r.l.», avec siège social à L-9761 Lentzweiler, Maison 6, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 103.781,

Constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 octobre 2004, acte publié au Mémorial C numéro 31 du 12 janvier 2005.

Modifié suivant un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2326 en date du 24 septembre 2008.

Les comparants déclarent qu'ils reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, à un montant de cinquante mille euros (50.000.-EUR), divisé en quatre cents (400) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

2. Emission de trois cents (300) parts sociales nouvelles afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent (100) parts sociales à quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de trois cents (300) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.EUR) chacune par un apport en nature consistant en une incorporation des résultats reportés de la société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.-EUR).

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.-EUR) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, à un montant de cinquante mille euros (50.000.EUR), divisé en quatre cents (400) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'assemblée extraordinaire a décidé d'émettre trois cents (300) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participantes aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés sur l'augmentation de capital proposée.

Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement de cette augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Lesquels comparants déclarent souscrire au prorata de leur participation cent cinquante (150) parts sociales pour chaque associé, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une incorporation des résultats reportés de la société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.-EUR). (l'"Apport").

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant et les associés déclarent que la valeur du résultats reportés a été certifiée à trente-sept mille cinq cents euros (37.500.-EUR) dans le bilan de la société, une copie du bilan, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'assemblée extraordinaire a décidé de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000.-EUR), divisé en quatre (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cents euros (1.100.EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Kabat, Richartz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23964. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080954/75.

(110090211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Melitor Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.604.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Marc KOEUNE;
- Madame Nicole THOMMES;
- Madame Andrea DANY;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011088475/25.

(110099495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

KTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.818.

—
Dépôt rectificatif au dépôt initial L110090589 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il fallait lire:

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KTM SA

Référence de publication: 2011081474/12.

(110091144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Kubrat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.807.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081475/9.

(110091541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mai 2011 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 15 juin 2011 de leur fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Frédéric Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 16 juin 2011 et pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

Depuis le 16 juin 2011, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Fatah Boudjelida,

- Monsieur Keith O'Donnell,

- Monsieur Olivier Remacle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2011

Pour extrait conforme.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011088660/33.

(110098985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Arcade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.379.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 20 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, et des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 20 juin 2011

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 20 juin 2011.
Pour ARCADE FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011088142/30.

(110099475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Levka S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.067.

Il résulte d'un extrait de la Chambre de Commerce Italienne que FRANCESCO MICHELI ASSOCIATI S.r.l., ayant son siège social au Via Giovannino De Grassi, 11, I-20123 Milan, Italie, immatriculé auprès de la Chambre de Commerce Italienne sous le numéro 11965900159, seul et unique associé de la Société, a change de nom et se nomme dorénavant MICHELI ASSOCIATI S.r.l.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sarl

Référence de publication: 2011081479/14.

(110091019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Lime Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011081482/10.

(110091504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081485/10.

(110090617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Le Grand Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 9, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 67.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081489/10.

(110091335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

LEITZ concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 114.844.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081491/9.

(110091399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Positronia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.779.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 juin 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Administrateurs:

Mr Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur et président;

Mr Antonio Forte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47 route d'Arlon - L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011088527/25.

(110099105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Lemon Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 92.130.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011081492/12.

(110091362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bouvika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.737.

Extrait du Procès-Verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique prises le 13 avril 2010

Deuxième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude

SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOUVIKA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011088180/22.

(110099492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011081497/13.

(110091540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

LISA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor.

R.C.S. Luxembourg B 66.694.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081499/10.

(110091348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

LISA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor.

R.C.S. Luxembourg B 66.694.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081500/10.

(110091349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bikbergen Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 56.363.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 2 août 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Bikbergen Holding S.A. SPF

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56 363

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 13 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2011.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011082557/21.

(110090871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Lmproject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 132.861.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081501/9.

(110091409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.149.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BSI SA, ayant son siège social au 2, Via Magatti, CH-6900 Lugano, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 19 mai 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme ayant la qualité d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg (la Société).

Elle pourra être transférée dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société et à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée

Art. 2. La Société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme ou d'une autre entité, de risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme

de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut en particulier, dans les limites de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation:

(i) acquérir, détenir et céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et;

(iii) procéder à la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

En tout état de cause, la Société n'émettra pas en continu des valeurs mobilières à l'attention du public.

Dans les limites posées par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les obligations émises par la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'obligataire.

Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 8. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s):

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai à 08.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 16. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des réviseurs d'entreprises à un (1)
Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg – Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 2) Est appelé à la fonction de réviseur d'entreprises agréé:
 - a) La société Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019.
- 3) Les mandats des administrateurs et réviseur d'entreprises agréé prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 4) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011/24621. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075571/206.

(110083921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081515/10.

(110091162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Loftimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 mai 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

LOFTIMM S.A.

Georges DIEDERICH

Administrateur

Référence de publication: 2011081502/15.

(110090555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Lolofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.110.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOLOFIN S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011081503/12.

(110091522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Louma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 142.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Louma S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011081505/11.

(110091449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

MBS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 37.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2011

En date du 3 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Laurent Dubois, de Monsieur Christian Jimenez et de Monsieur Nader Motamedy en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MBS Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011081530/16.

(110091358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Luxco Holdings CEP I (GP) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 161.059.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Luxembourg R.C.S. number pending,

duly represented by Dimitar Morarcaliev, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove-stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, which it declares organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Luxco Holdings CEP I (GP) S.A."

Art. 2. The company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty one thousand (EUR 31,000.-) consisting of thirty one thousand shares (31,000) having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form or in bearer form.

The issued shares that are in registered form shall be entered into the shareholder's register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares that are in registered form shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The owners of shares in registered form may at any time request conversion thereof into shares in bearer form.

Any conversion of registered shares into bearer shares shall be recorded in the shareholder register.

Bearer shares shall be signed by two members of the board of directors, the signature of whom may be manual, in facsimile or affixed by means of stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such case it must be manual.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s)."

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 31 of the month of May at 3 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders. The board of directors shall be composed of class A director(s) and class B director(s). The directors shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

Art. 11. The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors and only if at least one class A director and one class B director is present or represented at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A director and one class B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting in accordance with article 72-1 or by the board of directors in accordance with article 72-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Luxembourg R.C.S. number pending, aforementioned

Paid thirty one thousand euro (EUR 31,000) in subscription for thirty one thousand shares;

Total: thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid for thirty one thousand (31, 000) shares.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31, 000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

As class A Director:

Dan Katsikas, born on 2 October 1969 in Florida, United States, residing at 35, Beverly Drive, Rye, New York 10580, United States,

As class B Directors:

a) Robert Andrew Quinn, Director, born on 8 May 1977 in Stockton on-Tees, England, professionally resident at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and

b) Ganash Lokanathen, Associate Director, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, professionally resident at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

Ernst & Young S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 47771.

4. The registered address of the company is set at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2011 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., une société à responsabilité constituée conformément à la législation du Grand Duché du Luxembourg et dont l'adresse légale est sise au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, numéro Luxembourg R.C.S. en voie d'obtention,

dûment représentée par Dimitar Morarcaliev, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "Luxco Holdings CEP I (GP) S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 31 du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum

et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateur(s) de classe A et d'administrateur(s) de classe B. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excèdera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et que si au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B est présent ou représenté lors du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou par la signature individuelle de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non.

L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

La prime d'émission est librement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 72-1 ou par le conseil d'administration conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., a payé trente et un mille euro (EUR 31.000,-) pour la souscription de trente et un mille (31.000) actions.

Total: trente et un mille euro (EUR 31.000,-) payé pour trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.400,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquées ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à 3.
2. Les personnes suivantes ont été nommées Administrateurs de la Société:

En tant qu'Administrateur de classe A:

Dan Katsikas, né le 2 octobre 1969 en Floride, Etats-Unis, ayant comme résidence 35, Beverly Drive, Rye, New York 10580, Etats-Unis,

En tant qu'Administrateurs de classe B:

a. Robert Andrew Quinn, Director, né le 8 mai 1977 à Stockton-on-Tees, Angleterre, ayant comme résidence professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et

b. Ganash Lokanathen, Associate Director, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, ayant comme résidence professionnelle 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

3. L'entité suivante a été nommée commissaire:

Ernst & Young S.A., une société anonyme organisée et existant conformément aux lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771.

4. Le siège social de la Société est fixé 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prend fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes sociaux de l'exercice 2011 ou à tout moment sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MORARCALIEV - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande. -

Luxembourg, le vingt-six mai de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011073592/467.

(110081905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Xea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.036.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 juin 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Marc KOEUNE;

- Monsieur Michaël ZIANVENI;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011088662/25.

(110099493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Lumedia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.209.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 10 juin 2011:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du L-1470 Luxembourg au 7, route d'Esch à L-2611 Luxembourg au 183, route de Thionville.

La présente résolution sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Daisy TCHEN-WOO

Administrateur

Référence de publication: 2011081506/15.

(110090772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Lunasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.750.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Lunasun S.A.

Signature

Référence de publication: 2011081507/12.

(110091327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Michelle Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Michelle Developments S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011081517/11.

(110090779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Nokian Tyres Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.470.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 juin, 2011

Suite à l'assemblée générale ordinaire en date du 8 juin 2011, l'associé unique de la Société a élu Madame Valérie Fisson née le 11 novembre 1975 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouveau membre du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.06.2011.

Pour Nokian Tyres Sàrl
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011081551/16.

(110090523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.662.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 29 March 2011, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 159,370 (one hundred fifty-nine thousand three hundred seventy) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so

that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,292,000 (one million two hundred ninety-two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 159,370,000 (one hundred fifty-nine million three hundred seventy thousand United States Dollars) to USD 160,662,000 (one hundred sixty million six hundred sixty-two thousand United States Dollars) by the issuance of 1,292 (one thousand two hundred ninety-two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 11,619,600 (eleven million six hundred nineteen thousand six hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,292,000 (one million two hundred ninety-two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 159,370,000 (one hundred fifty-nine million three hundred seventy thousand United States Dollars) to USD 160,662,000 (one hundred sixty million six hundred sixty-two thousand United States Dollars) by the issuance of 1,292 (one thousand two hundred ninety-two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 11,619,600 (eleven million six hundred nineteen thousand six hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 21,000 (twenty-one thousand) shares, held by the Sole Shareholder in Abbott Japan Co., Limited, a company organized and existing under the laws of Japan, having its registered office at 9-9, Roppongi 1-chome, Minato-ku, Tokyo, Japan (the "Contributed Shares").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contributed Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 12,911,600 (twelve million nine hundred eleven thousand six hundred United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 March 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;

c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;

d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on March 30th, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 160,662 (one hundred sixty thousand six hundred sixty-two) shares.

The notary acts that the 160,662 (one hundred sixty thousand six hundred sixty-two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 160,662,000 (one hundred sixty million six hundred sixty-two thousand United States Dollars), represented by 160,662 (one hundred sixty thousand six hundred sixty-two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand seven hundred euro (€ 4.700,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 29 mars 2011, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 159.370 (cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.292.000 USD (un million deux cent quatre-vingt-douze mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 159.370.000 USD (cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-dix mille Dollars américains) à 160.662.000 USD (cent soixante millions six cent soixante-deux mille Dollars américains) par l'émission de 1.292 (mille deux cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 11.619.600 USD (onze millions six cent dix-neuf mille six cents Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.292.000 USD (un million deux cent quatre-vingt-douze mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 159.370.000 USD (cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-dix mille Dollars américains) à un montant de 160.662.000 USD (cent soixante millions six cent soixante-deux mille Dollars américains) par l'émission de 1.292 (mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.619.600 USD (onze millions six cent dix-neuf mille six cents Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 21.000 (vingt et un mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenues par l'Associé Unique dans Abbott Japan Co., Limited, une société organisée et régie selon les lois du Japon, ayant son siège social au 9-9, Roppongi 1-chome, Minato-ku, Tokyo, Japon (les «Parts Apportées»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Émission, est composé des Parts Apportées (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 12.911.600 USD (douze millions neuf cent onze mille six cents Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 30 mars 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 30 mars 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de Parts, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à.r.l.: 160.662 (cent soixante mille six cent soixante-deux) parts sociales.

Le notaire établit que les 160.662 (cent soixante mille six cent soixante-deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 160.662.000 USD (cent soixante millions six cent soixante-deux Dollars américains), représenté par 160.662 (cent soixante mille six cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à quatre mille sept cents euros (€ 4.700,-)

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 avril 2011. Relation: EAC/2011/4465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011076002/245.

(110085317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088194/10.

(110099434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

C. Jans Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 125.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088185/10.

(110099728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

C & C, Cars & Coaches Travel in Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 115.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088184/10.

(110099765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 108.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088181/10.

(110099767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Blumenzenter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 138.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088178/10.

(110099770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.
